

# *l'encoche*

revue d'information  
de la commune de Montana



Décembre 2011 - N° 15

*La Bourgeoisie de  
Montana:*

*La journée de nettoyage  
des forêts*



# Bourgeoisie **J**ournée de nettoyage des forêts de Montana

Comme l'écrivait M. Paul Robyr, ancien président de la bourgeoisie dans *L'Encoche* n°2 de 1998, la bourgeoisie de Montana est régie par la loi sur les bourgeoisies valaisannes et le règlement du 18 mars 1992. C'est une collectivité de droit public soumise à la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal. A part l'octroi de la bourgeoisie, elle a la responsabilité, en tant que personne morale, de la gestion de ses biens. Ces derniers sont nombreux: immeubles bâtis et non bâtis, alpages et pâturages, vignes, installations touristiques, capitaux, créances et autres droits, part de la bourgeoisie de Montana dans le cadre des terrains indivis de la Grande Bourgeoisie de l'Ancien Lens, autres biens acquis ou échus.

Par le passé, les différents travaux d'entretien des biens communs bourgeoisiaux, soit des vignes et des forêts, étaient assurés par les bourgeois eux-mêmes, car assez nombreux pour assurer la totalité des travaux. Lors du communage (assemblée qui réunissait les bourgeois en novembre de chaque année), les personnes qui avaient effectué les corvées proposées se voyaient récompensées par la distribution de pain, de fromage et de bouteilles de vin issues du produit des vignes bourgeoisiales. Ce système des bourgeois actifs, volontaires et motivés permit de pouvoir entretenir durant de longues années ces biens bourgeoisiaux. Peu à peu, hélas, les bourgeois d'origine renoncèrent progressivement à effectuer au titre de bourgeois actif ces travaux communautaires, autrefois vitaux pour la collectivité. La moyenne d'âge des derniers bourgeois actifs augmentant alors que leur nombre diminuait, il fallut procéder à une réflexion de fond sur la réalisation des travaux communautaires.



Romain Lapaire  
Conseiller bourgeoisial

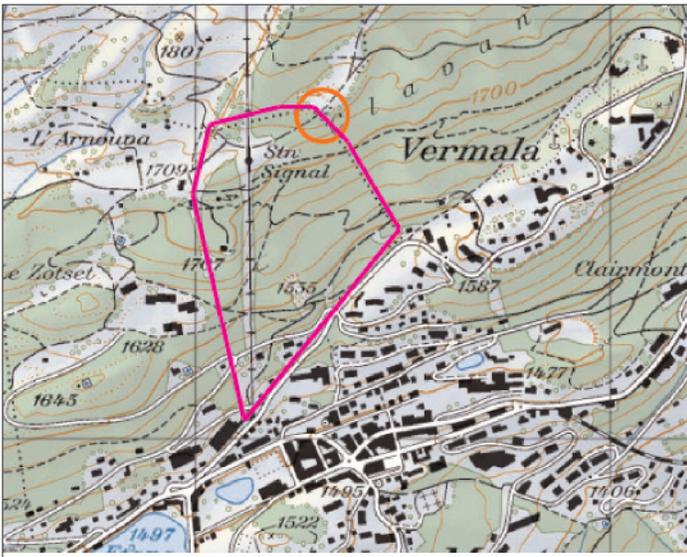
Les années passant, le constat devint de plus en plus préoccupant pour les divers conseils: la participation aux journées d'entretien des forêts et /ou des



vignes était en forte baisse et il fallait donc pallier ce manque d'effectif. Comme les tâches d'entretien minimales ne pouvaient plus être assurées par les «actifs», les vignes furent finalement louées à la cave Provins et les forêts confiées aux bons soins du triage forestier de la Louable-Contrée, à savoir des communes d'Icogne, de Lens, de Chermignon et de Montana.

Malgré cette évolution, les conseillers bourgeois eurent à cœur de continuer à réunir tous les bourgeois afin de permettre des échanges entre les générations et surtout de maintenir une sorte de continuité des traditions. La décision fut donc prise d'organiser, chaque année, sur une base de bénévolat

et de volontariat, une journée de nettoyage d'une portion de forêt bourgeoise délimitée par le conseil bourgeois. Son souci de pouvoir accueillir les bourgeois de toutes les générations justifia l'organisation des journées de nettoyage en deux parties: alors que la matinée était réservée au nettoyage à proprement parler, le repas et l'après-midi pouvaient offrir à tous les participants une occasion de rencontre et de partage.



Reproduit avec l'autorisation de swisstopo (BA 110501)

Rond : point de rencontre des communes de Lens, de Montana et de Randogne.  
Tracé noir : zone de nettoyage.

Le 4 juin 2011, cette journée de corvée se déroula sur la partie la plus haute de nos forêts bourgeoises, à savoir dans la région se trouvant au nord, nord-est de la télécabine du Grand-Signal et ce jusqu'au parc de la Daille.



Le travail fut organisé par petits groupes composés de personnes motivées. Equipées pour l'occasion de bonnes chaussures, de gants et de sacs à ordures, elles arpenterent les talus, les clairières, les sentiers ainsi que le reste de la forêt dans le but de dénicher les « trésors » que recelait cet espace bourgeoisial, visiblement bien fréquenté. Des déchets de toutes sortes furent découverts. Nos forêts faisant partie du domaine skiable de Crans-Montana-Aminona, elles durent être débarrassées de trop nombreux déchets liés à la pratique du ski et de la randonnée, mais également du mobilier de restauration tel que chaises de terrasses, plateaux de service, couverts, etc. Des matériaux de construction constituèrent également un lot de ce ramassage.

A l'heure de l'apéro, prévu au parc de la Daille, l'arrivée par vagues des différents groupes lança les discussions.



Des bourgeois participant au nettoyage de la forêt.



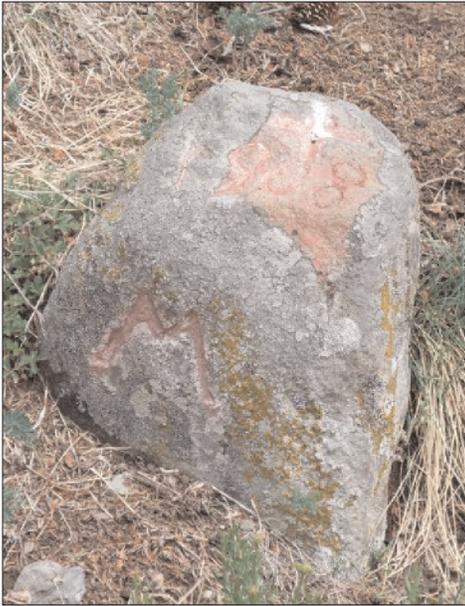
Comme à l'habitude, dans des situations semblables, les thèmes les plus divers furent abordés, dont un, particulièrement retint un peu plus l'attention de chacun : les limitations et le découpage des différentes entités publiques se rejoignant dans cette région. Le président de notre Bourgogne (qui comme ses prédécesseurs est le président de la Grande-Bourgogne de la Louable-Contrée) rappelait qu'au sud du parc de la Daille où le groupe se trouvait, trois territoires communaux se rejoignaient en un seul et même point. Cette déclaration attisa la curiosité d'un grand nombre de participants. Les débats se focalisèrent donc, pour un moment, sur la détermination de ces fameuses trois communes se rejoignant en ce point. Deux d'entre elles, à savoir Montana et Randogne, furent simples à déterminer car elles se côtoient sur quasiment l'ensemble du coteau. Pour la troisième, quelques hésitations apparurent. Était-ce Chermignon qui borde du côté ouest, sur le coteau, celle de Montana ou était-ce plutôt celle de Lens qui vient coiffer les deux petites communes précitées ?



Claude-Gérard Lamon, conseiller communal et Stéphane Rey, président de la bourgeoisie présentant la limite intercommunale de 1908.

Si la majorité des gens présents savaient que le territoire de la commune de Lens comprenait des terres situées plus haut en altitude sur les flancs des montagnes, le lieu exact de ce point de rencontre n'était pas connu par les protagonistes de la conversation.

Après avoir laissé s'échafauder plusieurs hypothèses, les autorités bourgeoises anciennes et actuelles levèrent le voile et firent découvrir l'endroit précis où se touchent les territoires communaux de Randogne, de Montana et... de Lens.



La pierre délimitant les communes de Montana, de Chermignon, de Lens et d'Icogne.

Une pierre de délimitation posée en bordure du parc au bord d'un talus abrupt signale ce point de partage. Sur cette borne datée de 1908 se trouvent les initiales des communes. Cette limite a été posée suite au décret du Grand Conseil de 1905 subdivisant l'ancienne commune de Lens en quatre entités distinctes, soit les communes de Montana, Chermignon, Lens et Icogne. Elles retrouvèrent – de ce fait – leur autonomie d'avant 1851 alors qu'elles fonctionnaient comme une confédération de communes<sup>1</sup>. A cette époque, chacune comptait un conseil de section qui lui était propre, alors qu'un conseil de la paroisse réunissait les conseillers des quatre sections parmi lesquels était nommé un Président. Cinquante-quatre années furent

nécessaires aux communes de Montana, de Chermignon et d'Icogne pour qu'elles pussent retrouver certaines de leurs prérogatives perdues par l'initiative du Président Théodule Bonvin de la grande commune de Lens<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Lire à ce propos Adrien Praplan *Ancien Lens des sections aux communes* Editions à la Carte 1996.

<sup>2</sup> Voilà ce qu'en dit Adrien Praplan : *Le 14 avril 1851, le Président de la Paroisse de Lens, Théodule Bonvin, à la suite d'une entrevue avec plusieurs conseillers d'Etat, dépose un rapport à la chancellerie de l'Etat du Valais où il propose le maintien des sections dans leurs limites et dans leurs biens. Mais on enlèvera aux sections tout caractère politique: elles deviendront en quelque sorte des sociétés privées qui gèrent leurs biens et leurs fonds de bienfaisance. Les pauvres de la section seront à la charge du village dont ils sont originaires. C'est-à-dire qu'il n'y aura désormais qu'une administration communale; qu'une administration et donc qu'une commune, sous le nom de la commune de Lens. (...) ...une pétition de Chermignon en date du 14 mars 1892 aura la hardiesse de le dire (...) que le peuple dut tout ignorer de ce décret et de la démarche du président Th. Bonvin. On ne trouve aucune trace d'un vote des sections à ce sujet; et comment celles-ci se seraient-elles rendues à l'avis du président sans la moindre protestation ?*



Ainsi, la journée consacrée à la préservation de notre environnement et de notre patrimoine fut-elle agrémentée d'un cours d'histoire dispensé par les anciens.

Après cette matinée de labeur et ces instants de partage à l'heure de l'apéro, une grillade fut servie aux participants au snack-bar des Verdets ouvert expressément pour la journée de la Bourgeoisie par M. Jean-Daniel Clivaz, ancien conseiller communal de Montana. Pour le repas, les personnes à mobilité réduite purent donc se joindre au reste du groupe et les échanges intergénérationnels chers au cœur des élus bourgeoisiaux purent se poursuivre dans des conditions fort agréables et enrichissantes pour les participants.

Moments rares alliant travaux d'intérêt général et partage qui seront renouvelés à coup sûr et à nouveau organisés les prochaines années.

Romain Lapaire